

SEANCE du 25 NOVEMBRE 2016 à 20 h 30

à la MAIRIE – salle Georges Balaguy

L'an deux mille seize, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Date de convocation : 22/11/2016

En exercice : 13 membres

Etaient présents : 15 membres

M. Jean SMITH, M. Christian ROFFAT, Mme Nadège PEDRINI, M. Alain MARIDET, Mme Marie-Josèphe PAIRE, M. Patrick GEORGES, M. Claude-Marie MURON, M. Philippe GEORGES, Mme Anne-Marie BRETTE, Mme Sandrine DAVID, Mme Emilie PERCHE, M. Michel HEBRARD, Mme Françoise TRAVARD, M. Vincent TRIOLLIER, M. Régis GALICHON

Absents excusés: Néant

Secrétaire de séance : M. Michel HEBRARD

Le compte rendu de la séance du 30/09/2016 ne fait appel à aucun commentaire, il est approuvé à la majorité (13 voix).

REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

- 1) De M. Vincent LUCIEN par M. Vincent TRIOLLIER
- 2) De Mme Emmanuelle PELLEGRINI, adjointe, par M. Régis GALICHON.

M. le Maire explique qu'à la suite de ces démissions, des contacts ont été pris auprès des colistiers de 2014 en vue de leurs remplacements. M. Vincent TRIOLLIER et M. Régis GALICHON, présents dans l'Assemblée ont accepté d'intégrer l'équipe municipale.

INSTALLATION DES DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Maire déclare donc les installer dans leurs fonctions et fait lecture du tableau du Conseil municipal ainsi organisé.

ELECTION DU 4^{ème} Adjoint

Il est rappelé que lors de sa séance du 28/03/2014 et en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

M. le Maire propose, à la suite de la démission de Mme PELLEGRINI et de son remplacement au cours de cette séance de maintenir à 4 et à procéder à l'élection de ce 4^{ème} adjoint.

Le Conseil approuve cette proposition.

Il est donc procédé au vote au scrutin secret après rappel des modalités du scrutin consignées dans un procès-verbal :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15

- Nombre de suffrages déclarés nuls/blanc par le bureau..... 2
- Nombre de suffrages exprimés.....13
- Majorité absolue..... 7

Ont obtenu :

- Mme Marie-Josèphe PAIRE.....10
- M. Patrick GEORGES 3

M. le Maire déclare Mme Marie-Josèphe PAIRE adjointe et immédiatement installée ; il la remercie pour son implication. Elle prend rang dans l'ordre du tableau du Conseil municipal de St Jean St Maurice s/Loire et prendra la vice-présidence des commissions communales « vie associative, culture, tourisme » et « communications ».

Quant aux nouveaux conseillers, M. TRIOLLIER intègre les commissions « vie associative, culture, tourisme » et « communications » ; M. GALICHON les commissions « communications » et « finances ».

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) Roannais : avis du conseil

Après lecture du projet de révision arrêté par le comité syndical du SYEPAR et au vu de l'impact minime sur les zones rurales, l'Assemblée donne un avis favorable à ce nouveau schéma par 10 voix contre 5 abstentions.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – exercice 2016

M. le Maire explique que pour régler et financer un sinistre sur un véhicule d'un particulier à l'occasion de travaux communaux, il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires au budget. C'est donc 2 990,60 € qui seront crédités en équilibre, en dépenses et recettes.

VENTE DE LA TERRASSE DE « L'ESCALE » et ENQUETE PUBLIQUE

Suite au projet de vente de cette parcelle issue du domaine public et à l'enquête publique organisée du 7 au 19 novembre 2016, lecture est faite des conclusions du commissaire-enquêteur, M. Gérard ZINGRAFF.

Ce dernier, au vu des pièces du dossier, de la modicité du déclassement en rien gênant pour la Commune, émet un avis favorable.

L'Assemblée approuve ces conclusions et demande la poursuite de ce dossier par la vente de la parcelle de terrain de 121 m² à M. et Mme Pierre TRAVARD et aux conditions énoncés en séance du Conseil municipal du 30/09/2016.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2016 de Roannais Agglomération

Ce rapport qui doit être soumis au Conseil municipal pour avis, détermine le montant de l'attribution de compensation 2016 versée à la Commune, soit 2 990 €. Il est accepté par les membres présents.

ETUDE DE FAISABILITE DU SIEL POUR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE, salle de sports Serge Perche

Il s'agit de répondre à l'étude financière et technique du Syndicat des Energies de la Loire, sollicité pour proposer des solutions à la demande de la Commune aux fins d'installer un générateur sur la toiture de la salle de sports.

Il est rappelé que cette demande a pour origine le projet de réfection de la toiture de la salle chiffré à 140 000 € pour lequel l'intégration éventuelle de modules photovoltaïques, côté Sud, permettrait de réduire la surface de rénovation du toit. Par ailleurs des premiers chiffres ont été annoncés lors de la séance du 30 septembre 2016.

M. Patrick GEORGES complète en donnant d'autres données chiffrées et rappelle :

- que la maîtrise d'ouvrage et l'investissement sont portés par le SIEL
 - que le SIEL reste propriétaire de l'installation pour une durée de 20 ans
 - que le SIEL est titulaire du contrat d'achat d'électricité produite
 - que l'entretien et la maintenance de l'installation sont à la charge du SIEL
 - que la compétence est transférée pour une durée de 6 ans
 - que la création d'un local technique onduleur coupe-feu reste à la charge de la Commune.
- Installation chiffrée à 70 000 €
 - L'économie sur le coût de réfection de la toiture s'élèverait à 6 200 €
 - Reste à déterminer si le projet sera ou ne sera pas équilibré sur la durée du contrat d'achat (20 ans). Dans le 1^{er} cas, 40 % des bénéfices attendus peuvent être reversés à la Commune sous forme de travaux de maîtrise de la demande d'énergie (MDE).

Un débat est organisé sur l'intérêt et la pertinence de poursuivre ce projet d'installation en particulier sur l'aspect financier et économique. Des précisions à solliciter auprès du maître d'ouvrage sont demandées par le Conseil municipal. Invitée à se prononcer, l'Assemblée demande la poursuite de l'étude par 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

SUIVI DES TRAVAUX

- **Isolation boulodrome :** M. Alain MARIDET annonce la fin des travaux pour début décembre : avec la pose de lames composite faux bois et 8 vitres, isolation de la façade et porte métallique isolée.
- **Voirie 2016 :** M. Christian ROFFAT rapporte la préparation du chantier sur la voie communale n° 5 dans l'attente des derniers branchements de parcelles bâties ou à bâtir. Reprise des travaux avec l'enrobé le 5 décembre.
- **Divers voirie :**
 - Un curage de fossés a été réalisé, du 14 au 20 novembre, avec l'entreprise COLLET et 2 agents communaux ; aide de Claude-Marie MURON par le prêt d'une remorque.

- Murs de soutènement effondrés :
 - A « Gouttebaron » devant la propriété Lassaingne, 3 m de hauteur sur 7 m de large. Des devis pour enrochement ont été demandés. En raison de l'urgence commande a été faite à l'entreprise PAGE moins-disante pour 1 400 €
 - A « la poterie » à St Maurice : là encore travaux imprévus : demande de devis et aide financière en cours.
- **Station d'épuration au « Garet »** sous la maîtrise d'ouvrage de Roannaise de l'Eau : les travaux sont stoppés dans l'attente d'un nouvel avis de l'Architecte des Bâtiments de France. C'est une mauvaise nouvelle car les travaux devaient être terminés en mars 2017 avant la nidification des oiseaux (prescription Natura 2000).

AMENAGEMENT DE LA PLACE ST JEAN

M. le Maire fait part de la nécessité d'ajourner le projet pour des raisons financières. En effet un nouvel emprunt ne peut être envisagé pour l'exercice 2017 en raison de la situation financière encore fragile. Il est donc proposé un report du projet fin 2018 dans l'attente de recherche de financement.

Mme Anne-Marie BRETTE souhaite une réduction du coût de l'opération.

Le Conseil prend acte.

MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Mme Nadège PEDRINI, en charge de ce dossier, propose l'étude d'un avant-projet de création d'une maison d'assistants maternels dans la Commune, de préférence dans le proche bourg, compte tenu de la proximité de l'école, de l'aire de jeux et de la bibliothèque.

Elle explique que la Commune est confrontée à des besoins de garde d'enfants non satisfaits par l'offre existante : actuellement 6 assistantes maternelles déclarées et seulement 4 en activité sans compter une assistante domiciliée à Lentigny.

Elle fait remarquer que ce manque de places d'accueil des jeunes enfants a un impact non négligeable sur l'attrait du village auprès des jeunes familles et sur le maintien des effectifs à l'école à moyen terme. Rappel du chiffre des naissances : en 2014, 12 enfants ; en 2015, 14 enfants ; en 2016, 12 enfants.

Elle fait part d'une rencontre avec une responsable du Relais d'assistantes maternelles, le 28/10/2016, au cours de laquelle l'avant-projet de création d'une MAM (maison d'assistants maternels) a été envisagé. Il s'agit d'un nouveau mode de garde des jeunes enfants, en permettant à 2 ou 3 assistants maternels de se regrouper pour accueillir, selon leurs agréments, 4 enfants maximum, dans un même local. Elle précise que les assistants maternels ou personnel de crèches désireux de s'installer sous cette forme sont porteurs de leur projet et sont accompagnés du service départemental de protection de la petite enfance. Il est aussi confirmé que le rôle de la Commune dans cette affaire est de mettre en corrélation un besoin et un désir d'installation en M.A.M sous la forme d'une proposition d'un local susceptible d'accueillir ces enfants avec éventuellement accompagnement financier et matériel. La Commune n'est ni responsable et ni gestionnaire de ce type de structure.

L'autre solution pour faire face à ce manque d'assistantes maternelles serait de susciter de nouvelles vocations dans le village.

L'Assemblée est par ailleurs informée d'une possibilité d'accueil dans le bourg, dans un bâtiment « ex-Escale » acquis par M. Pierre Travard. Un premier contact avec le nouveau propriétaire a permis d'émettre une option dans un local d'environ 80 m² en RDC.

Mme PEDRINI, avant toute poursuite et promotion de ce projet souhaite obtenir l'assentiment de l'équipe municipale.

L'Assemblée, à l'unanimité, consciente de l'utilité de ce mode de garde d'enfants apporte son soutien à l'avant-projet.

PERSONNEL COMMUNAL

La création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe pour la promotion d'un agent, Mme Marie-Laure DENYS est approuvée.

L'ordre du jour épuisé, clôture de la séance à 22 h 20